



L'an deux mille vingt-quatre le 21 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 15 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
M. BATHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe –
Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique -Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM
Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –, FRANCOIS Vincent
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain –M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain
Procurations : M. MARTIN Christophe à Mme FRANCOIS Valérie – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. FEGER
Serge à M. GUEZET Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BAUDOUIN Cédric à M. VOINSON Philippe –
M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique -
Excusé(s) : M. ORY Denis – M. POIREL Patrick – M. JOLY Philippe – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid
L'assemblée dénombrait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Excusés : 5

Votants : 43

Date d'affichage : 26 novembre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

FINANCES

16/11/2024

Approbation du montant définitif des attributions de compensation versées aux communes de la CCSGC pour l'année 2024

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances et président de la CLECT rappelle qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

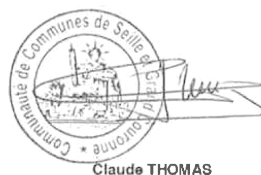
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2024 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires,

Il propose donc de notifier aux 42 communes membres le montant définitif de leur attribution de compensation 2024 (cf tableau annexé)

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Arrête** les montants définitifs des attributions de compensation au titre de l'année 2024 tels que présentés en annexe à la présente délibération
- **Autorise** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2024.11.22 16:33:19 +0100
Ref:7644614-11471946-1-D
Signature numérique
le Président

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2023

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
ABAUCCOURT	21 187,62 €
AGINCOURT	36 935,92 €
AMANCE	22 325,96 €
ARMAUCOURT	12 576,29 €
ARRAYE ET HAN	18 540,73 €
BELLEAU	49 551,25 €
BEY SUR SEILLE	11 440,50 €
BOUXIERES AUX CHENES	- 2 813,39 €
BRATTE	3 376,87 €
BRIN SUR SEILLE	55 316,49 €
BUISSONCOURT	30 159,63 €
CERVILLE	356 348,38 €
CHAMPENOUX	31 184,63 €
CHENICOURT	13 872,55 €
CLEMERY	31 379,59 €
DOMMARTIN S/S AMANCE	32 447,42 €
EPLY	13 336,29 €
ERBEVILLER SUR AMEZULE	12 865,18 €
EULMONT	36 882,28 €
GELLENONCOURT	14 187,08 €
HARAUCCOURT	13 462,05 €
JEANDELAINCOURT	175 196,10 €
LAITRE SOUS AMANCE	42 002,18 €
LANEUVELOTTTE	228 362,41 €
LANFROICOURT	7 338,20 €
LENONCOURT	67 108,54 €
LETRICOURT	16 053,27 €
LEYR	72 156,44 €
MAILLY SUR SEILLE	8 644,18 €
MAZERULLES	27 159,36 €
MOIVRONS	55 016,05 €
MONCEL SUR SEILLE	22 457,34 €
NOMENY	173 458,47 €
PHLIN	2 590,15 €
RAUCOURT	17 813,16 €
REMEREVILLE	19 716,82 €
ROUVES	4 516,05 €
SIVRY	13 960,98 €
SORNEVILLE	21 469,04 €
THEZEY SAINT MARTIN	9 110,22 €
VELAINE SOUS AMANCE	28 269,54 €
VILLERS LES MOIVRONS	14 375,85 €
	1 841 337,66 €